

avait sévèrement condamné les opinions égalitaires de ceux qu'il nomme les *naturalistes*, en montrant, d'un mot, les conséquences anarchiques de pareilles doctrines : « Voici, en cette matière, disait le grand docteur, la thèse des naturalistes : les hommes sont égaux en droits... Étant tous libres par nature, aucun n'a le droit de commander à ses semblables, et c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque. » Et dans l'encyclique *Rerum Novarum*, le même Pontife avait tenu à affirmer la doctrine contraire qui est la seule vraie, quand il écrivait : « Il y aura toujours entre les citoyens des inégalités de condition sans lesquelles une société ne peut ni vivre ni être conçue. »

En effet, disait M. Louis Durand, dans sa superbe conférence sur la *Confessionnalité des Oeuvres*, au Congrès de Sarlat, en 1912, « supposons un instant que toutes les richesses soient également distribuées à tous les hommes : qu'arriverait-il ? D'après les calculs des économistes, la richesse de la nation française, partagée entre tous les citoyens, représenterait un capital de 5,000 francs par tête. Qui donc pourrait, au risque de compromettre ces modiques ressources, prendre une de ces initiatives coûteuses et aléatoires qui sont nécessaires au progrès ? Qui donc entreprendrait les recherches scientifiques, longues et dispendieuses, parfois rémunératrices, mais parfois ruineuses, qui perfectionnent l'industrie ?... Qui donc risquerait ses capitaux dans l'exploitation des terrains miniers ? Ce sont là des affaires qui tentent les gros capitalistes, puisqu'ils peuvent, sans trop compromettre leur fortune, aventurer des capitaux dans l'espoir de réaliser de grands bénéfices ; des fortunes médiocres ne l'essayeraient jamais : le partage égal des biens empêcherait tout progrès matériel de la société. » Tout comme l'égalité des droits entraînerait nécessairement la ruine morale de cette même société.

L'erreur capitale du modernisme social, c'est donc l'idée d'égalité, sur laquelle précisément le *Sillon* avait tenté d'asseoir « la cité future », tandis que le fondement réel de l'ordre social, tel qu'établi par Dieu, c'est le principe d'autorité.

« Les vérités sociales, a dit Louis Veuillot, ne se distinguent pas des vérités de foi qui les créent et les soutiennent. » ⁽¹⁾

Parole profonde et qui jette un flot de lumière sur tout le domaine de l'action sociale catholique ! Nous aurons l'occasion d'en apprécier encore mieux la fécondité, lorsque nous étudierons, dans un prochain article, les conséquences désastreuses du premier principe du modernisme social.

ANTONIO HUOT, ptre.

(1) *Derniers Mélanges*, I, p. 327.